



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/ENERGY/WP.4/2006/1
21 mars 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DE L'ÉNERGIE DURABLE

Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21»

Dix-septième session
Genève, 29 et 30 mai 2006

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ DE LA DIX-SEPTIÈME SESSION

qui s'ouvrira le lundi 29 mai 2006, à 10 heures,
au Palais des Nations à Genève*

I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau.
3. Évolution récente du projet «Efficacité énergétique 21».

* De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription ci-joint (également disponible sur le site Internet (www.unece.org/ie), et de le retourner au secrétariat de la CEE, deux semaines au moins avant la session, soit par télécopie (+41 22 917 0038), soit par courrier électronique (gianluca.sambucini@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter, au moins une heure avant le début de la réunion, au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'ONUG installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix (voir le plan ci-joint) afin d'obtenir une plaquette d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 74140).

4. Rapport du Conseiller pour le suivi et l'évaluation du «Projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue de l'atténuation des changements climatiques» de la Fondation pour les Nations Unies (FNU).
5. Présentation du plan du projet pour 2006-2009.
6. Communications des institutions nationales participantes.
7. Questions diverses.
8. Conclusions et recommandations.

II. MANDAT ET OBJET DE LA RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

1. Selon les procédures arrêtées aux fins du projet, le Comité directeur examine l'état d'avancement du projet et en dirige l'exécution. Il se réunit au moins une fois par an pendant la durée du projet. Il décide des activités à mener et des résultats à obtenir, et arrête les méthodes de travail, la participation et les procédures, le budget, le programme des manifestations et le calendrier d'exécution du projet. Il assure la coopération avec les autres comités sectoriels de la Commission, en particulier avec le Comité des politiques de l'environnement. Le Comité directeur procède à une analyse critique des résultats du projet. Son président rend compte de l'état d'avancement du projet et des activités correspondantes au Comité de l'énergie durable.
2. La nouvelle phase du projet «Efficacité énergétique 21» 2006-2009 aura pour but d'aider les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale et de la CEI à utiliser l'énergie de façon plus rationnelle, à remédier au manque de combustibles consécutif à la transition économique et à s'acquitter des obligations internationales en matière de protection de l'environnement qu'ils ont contractées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et d'autres instruments adoptés dans le cadre de la CEE (ENERGY/WP.4/2006/5). Elle portera sur l'élaboration de normes pour l'échange de droits d'émission de carbone et la surveillance des émissions, ainsi que sur la mobilisation des investissements dans l'efficacité énergétique par la fourniture aux promoteurs et aux investisseurs de services de conseil sur des projets susceptibles de bénéficier d'un cours financier. L'objectif est de favoriser le maintien d'un cadre propice à l'activité commerciale et à une bonne gouvernance d'entreprise en vue de mettre en œuvre les réformes économiques, institutionnelles et réglementaires nécessaires pour appuyer les investissements dans l'efficacité énergétique visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre et promouvoir les mécanismes établis par le Protocole de Kyoto. La réalisation de ces objectifs passe par la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique, le renforcement des capacités, la participation du secteur privé, la politique des pouvoirs publics, les réformes institutionnelles, les normes et labels, ainsi que le développement des ONG.
3. À la réunion du Comité directeur en 2004, il a été demandé au Bureau et au secrétariat de travailler à l'établissement d'un fonds d'investissement pour la promotion de la création de marchés de l'efficacité énergétique dans les pays en transition (ENERGY/WP.4/2004/4). Le nouveau projet d'assistance technique sur le financement d'investissements dans l'efficacité énergétique pour lutter contre les changements climatiques, qui porte sur la création d'un fonds d'investissement, a été approuvé en 2004 par la FNU et le FNUPI, puis en 2005 par le Fonds

français pour l'environnement mondial (FFEM) et le Ministère français des affaires étrangères. En novembre 2005, le Conseil du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) a approuvé le financement de ce nouveau projet par le FEM, troisième partenaire de cofinancement, avec le PNUE – l'un des organismes d'exécution du FEM – et une institution financière internationale comme coorganisme d'exécution.

4. À sa dernière session, le Comité directeur a demandé au Bureau et au secrétariat de poursuivre leurs activités visant à achever la mise au point du plan du projet 2006-2009, notamment la création du Fonds après approbation des propositions des donateurs, des partenaires de cofinancement et d'éventuels participants à ce fonds, ainsi que l'indication des contributions annuelles en nature attendues des pays participants.

5. À sa dernière réunion (à Genève, les 1^{er} et 2 décembre 2005), le Groupe spécial d'experts pour la mise au point de projets d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue d'atténuer les changements climatiques a contribué à définir la nouvelle phase du projet (ENERGY/WP.4/GE.1/2005/9). Il tiendra sa prochaine réunion le 31 mai 2006 (ENERGY/WP.4/GE.1/2006/1).

III. ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Point 1: Adoption de l'ordre du jour

6. Selon l'usage en vigueur à la CEE, le Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21» adoptera son ordre du jour.

Point 2: Élection du Bureau

7. Conformément au règlement intérieur de la Commission, le Comité directeur est appelé à élire un président et un certain nombre de vice-présidents. La CEE encourage ses organes à constituer des bureaux composés de cinq membres ou davantage.

Point 3: Évolution récente du projet «Efficacité énergétique 21»

8. Le secrétariat fera une présentation de l'évolution récente du projet «Efficacité énergétique 21». Les membres du Bureau feront des exposés spéciaux sur l'expérience acquise récemment et sur les attentes concernant le projet. Le rapport final sur le Projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue de l'atténuation des changements climatiques de la CEE (ECE-CIS-99-043) a été élaboré conformément au mémorandum d'accord signé, le 8 juin 1999, par le Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux et la Commission économique pour l'Europe (ENERGY/WP.4/2006/2). Les résultats d'une enquête par Internet seront également présentés (ENERGY/WP.4/2006/3).

Point 4: Rapport du Conseiller pour le suivi et l'évaluation du «Projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue de l'atténuation des changements climatiques» de la Fondation pour les Nations Unies (FNU)

9. Le Conseiller pour le suivi et l'évaluation présentera son rapport sur le projet d'investissement dans l'efficacité énergétique en vue de l'atténuation des changements climatiques financé par la Fondation pour les Nations Unies (ENERGY/WP.4/2006/4).

Point 5: Présentation du plan du projet pour 2006-2009

10. Une proposition de plan pour la phase de trois ans du projet «Efficacité énergétique 21» (2006-2009) sera transmise à l'avance aux membres du Comité directeur; une version préliminaire a déjà été publiée sur le site Web consacré au projet (ENERGY/WP.4/2006/5). Dans un premier temps, le Président du Comité directeur devrait présenter et expliquer la proposition; les délégations nationales participantes pourront ensuite faire part de leurs opinions, observations et conseils au secrétariat aux fins de l'élaboration de la version finale du plan.

Point 6: Communications des institutions nationales participantes

11. Les délégations nationales, les représentants des institutions d'appui et du secteur privé indiqueront la contribution qu'ils comptent apporter au projet. Les délégations nationales auront la possibilité de rendre compte de l'expérience et des enseignements qu'elles ont retirés de la mise en œuvre de politiques, de projets et de zones de démonstration au titre de l'efficacité énergétique, y compris le processus décisionnel qu'elles appliquent.

Point 7: Questions diverses

12. Aucune question n'avait été inscrite au titre de ce point au moment de la rédaction du présent ordre du jour provisoire.

Point 8: Conclusions et recommandations

13. Le Président du Comité directeur et le secrétariat résumeront les conclusions et recommandations formulées au cours de la session. Le rapport de la réunion sera distribué après celle-ci.

Annexe 1



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA *Please Print*

Conference Registration Form

Date: _____

Please fax this completed form to the Host Secretariat and **BRING THIS ORIGINAL** with you to Geneva.
An additional form is required for spouses.

Title of the Conference

Dix-septième session du Comité directeur du projet «Efficacité énergétique 21», les 29 et 30 mai 2006

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr. ☐

Family Name

First Name

Mrs. ☐

Ms. ☐

Date of Birth: / / (dd/mm/yyyy)

Participation Category

Head of Delegation ☐

Observer Organization ☐

Participation

Delegation Member ☐

NGO (ECOSOC Accred.) ☐

From

Observer Country ☐

Other (Please Specify Below) ☐

Until

Are you based in Geneva as a representative of your Permanent Mission? YES ☐ NO ☐ (Delete non applicable)

Document Language Preference

English ☐

French ☐

Other ☐

Origin of Identity Document

Passport or ID Number

Valid Until

Official telephone N°.

Fax N°.

Official Occupation

Permanent official address

Address in Geneva

Email Address

On Issue of ID Card

Participant Signature

Participant photograph if
form is sent in advance
of the conference date.

Please PRINT your
name on the reverse side
of the photograph

PLEASE NOTE ONLY
CERTAIN
CONFERENCES
REQUIRE A PHOTO,
IF YOU ARE NOT
ASKED TO PROVIDE
ONE BY THE
CONFERENCE STAFF
YOUR CONFERENCE
IS NON PHOTO

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official

